

# Lussagnet-Lusson d'hier à aujourd'hui



**N ° 4 - J u i n 2 0 1 7**

*Le présent bulletin est réalisé en collaboration avec l'équipe municipale  
Merci à toutes les personnes qui ont contribué*

## Le mot de Monsieur le Maire



Bonjour à tous,

La salle des fêtes est terminée. Elle a reçu l'autorisation préfectorale d'ouverture au public le 29 juin. Ce chantier a duré 16 mois avec une réunion chaque semaine en présence de l'architecte Marc PAGES et des différents corps de métiers. Tout le Conseil Municipal s'est beaucoup investi tout au long de cette réalisation pour faire des choix, donner des avis et résoudre les péripéties du chantier. Ce fut très motivant et enthousiasmant pour tous.

Bien isolée, bien insonorisée, chauffée l'hiver, respectant toutes les normes, des activités nouvelles peuvent s'envisager et tout reste à inventer dans cette salle désormais disponible pour les associations comme pour les initiatives individuelles.

Un mariage a déjà eu lieu et nous avons eu les preuves de la bonne fonctionnalité. Chacun pourra s'en rendre compte le 14 juillet à l'occasion du repas communal organisé par le Comité des Fêtes. Pour bien démarrer la longue existence de cette salle des fêtes, nous organiserons une cérémonie d'inauguration le samedi de la Fête Locale du 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre. Egalement, à cette occasion, nous réparerons l'oubli sur le Monument aux Morts d'un soldat de LUSSAGNET mort pour la France nommé LIANDOR avec le concours de l'Association des Anciens Combattants.

Nous vous attendons nombreux dans cette manifestation car il est important de montrer à nos élus et au Préfet que les petites communes comptent encore et ont toujours envie d'exister....

A bientôt, dans la Salle des Fêtes.....

Michel LABORDE

### Horaires d'ouverture de la Mairie

Mairie : Mercredi de 14h à 17h

Déchèterie : Mercredi et Samedi de 15h à 18h

Téléphone : 05 59 77 41 80

Courriel: [mairie.lussagnet-lusson@orange.fr](mailto:mairie.lussagnet-lusson@orange.fr)

## Calendrier 2017

14 juillet midi : repas du village

Samedi 30 septembre et dimanche 1° octobre : fête du village

Samedi 30 septembre, en fin de matinée : inauguration de la nouvelle salle des fêtes

Samedi 1° octobre (14h30-17h00) : Troc'Plantes ouvert à tous par l'association La Mouette

## Concours photo

Chaque année, en juin, un concours photo est organisé, avec un ou plusieurs lots à gagner.

**Règlement général** : cette fois-ci, deux photos sont éditées et elles concernent quelque chose de caractéristique du village et donc accessible à tous. Si vous devinez ce que c'est, adressez-vous à Germaine SALAMAGNOU (05 59 77 40 39) ou à Frédérique MICHAUD (06 30 48 21 33).



Photo 1

### Concours photo juin 2017

**A vous de trouver où ces photos ont été prises ...**

Un indice Photo 1 : c'est sur le bord d'une route du village

Un indice Photo 2 : rive gauche du Gros Léés, côté Lusson

**Un Lot à gagner pour chaque photo** : objet de décoration en verre, fabriqué au village



Photo 2

## La nouvelle salle des fêtes



## Les écoles du village

**Avant 1831**, les deux villages étaient séparés et chacun avait son école. Des actes du XVIème siècle en attestent. A l'époque, seuls les hommes recevaient cette éducation. Les filles apprenaient couture et cuisine. L'école n'était pas gratuite. Il fallait payer l'instituteur (il y avait une entraide pour les familles pauvres) et un loyer pour le local.

**En 1852**, la commune de Lussagnet-Lusson décide de construire, près de l'église de Lussagnet, la première école communale qui servira aussi de Mairie.

**En 1875**, le conseil municipal décide d'utiliser ce bâtiment comme presbytère. Il faut donc construire une nouvelle école.

**Fin 1879**, la construction débute : avec les galets locaux, la chaux de Madiran, le sable du Lées, les pierres de taille et les ardoises de Lourdes. Durant la construction, l'école se tient chez Henri Magnet (à l'époque : chez Clabérés). **Le 10 juin 1882 les travaux sont réceptionnés.** La salle de classe est au rez-de-chaussée, sous un petit préau. Le Conseil Municipal utilise la salle pour les réunions.

La loi de Mars 1882 rend l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants des deux sexes, de 6 à 13 ans. Elle a institué un certificat d'étude primaire. Les enfants doivent présenter dès l'âge de 11 ans.

Ce n'est qu'en **1966** que le rez-de-chaussée est transformé en habitation : la salle de classe est, alors, placée au premier étage. La Mairie dans le bâtiment annexe, cour du hameau de Gerderest.

**En 1975** les enfants partent à l'école de M. Touya. Il y a déjà les enfants de Gerderest : soit 50 élèves environ.

### Les tarifs :

Particuliers habitant la commune : 50 euros pour une période de 24 heures en été et 75 euros en hiver. Au-delà (et par période de 24 heures), quelle que soit la saison, 10 euros.

Particuliers extérieurs à la commune : 200 euros pour une période de 24 heures en été et 250 euros en hiver. Au-delà (et par période de 24 heures), quelle que soit la saison, 50 euros.

Un tarif de nettoyage sera rajouté ultérieurement.

*La période d'hiver s'entend du 1° octobre au 31 mars.*

Gratuité pour les organismes publics et les associations locales pour des manifestations non payantes et conformes à leurs objets.

### Les premiers lieux

Les premières écoles étaient probablement sous les porches des églises. On parle ensuite de « maison commune », qui était un lieu où se retrouvaient les hommes pour prendre des décisions ...Mais on ne connaît pas leur lieu.

### La nouvelle école (1879-1882)

En 1879 il est décidé de construire une nouvelle école et mairie. Cela nécessite d'acheter du terrain : le terrain communal du presbytère de Lusson (carrefour route Bergeret et route Sayet) sera vendu à cet effet. Ont été vendus aussi des chemins communaux et une pâture communale. Enfin, l'administration a été sollicitée pour couvrir les fonds manquants.

A l'époque les habitants ont protesté : car l'école était déplacée...de 12 m ! Il fallut une enquête du Préfet et cela

### Les tarifs :

Particuliers habitant la commune : 50 euros pour une période de 24 heures en été et 75 euros en hiver. Au-delà (et par période de 24 heures), quelle que soit la saison, 10 euros.

Particuliers extérieurs à la commune : 200 euros pour une période de 24 heures en été et 250 euros en hiver. Au-delà (et par période de 24 heures), quelle que soit la saison, 50 euros.

Un tarif de nettoyage sera rajouté ultérieurement.

*La période d'hiver s'entend du 1° octobre au 31 mars.*

Gratuité pour les organismes publics et les associations locales pour des manifestations non payantes et conformes à leurs objets.

Un tarif de nettoyage sera rajouté ultérieurement.

*La période d'hiver s'entend du 1° octobre au 31 mars.*

Gratuité pour les organismes publics et les associations locales pour des manifestations non payantes et conformes à leurs objets.

1960-1966 M. Kochange  
1969-1975 Mme Touya

#### Quelques dates

En **1893**, il y avait 320 habitants, il y avait 44 élèves.  
Les élèves manquent régulièrement l'école pour aider aux travaux des champs : en août il n'y avait plus que 22 élèves.  
En **1906**, il y aura trois sections de l'école primaire.  
En **1932**, il y a eu une école maternelle qui dura un an.

#### En 1866, le traitement de l'instituteur

est payé par :  
la commune,  
les parents et  
l'Etat.

#### Le Régent

Le titre de Régent était réservé au chantre à l'église, il participait à l'office du dimanche et aux offices funèbres.  
Il pouvait avoir plusieurs professions : forgeron .....

#### Anecdotes

En 1881, M. Mondevain, qui enseigne à Lussagnet-Lusson, est accusé d'avoir frappé des enfants en classe.

En 1892, M. Lahon, qui est aussi instituteur, est « *signalé pour ses penchants alcooliques. Il se trouve voisin d'un prêtre ayant les mêmes tendances. Il s'ensuit que le presbytère et l'école sont souvent le théâtre de véritables orgies* » - archives.

**Les écoliers des années 1930...**



**Les écoliers des années 1930...**



**... ceux des années 1940**



Les écoliers des années 1950...



... ceux des années 1960

***Avez-vous reconnu M. Le Maire, et deux autres membres du Conseil Municipal ?***

## Budget 2017

**Le contexte** - Le budget de la commune a été bâti dans un contexte national et local en mutation qui a des conséquences directement budgétaires et qui fait planer une certaine incertitude pour les années à venir. On relèvera notamment :

Le changement du paysage intercommunal: la Communauté de Communes de Lembeye en Vic-Bilh a disparu au profit de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn.

La poursuite de la baisse des dotations : la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat en contrepartie, notamment, des compétences exercées par les communes à sa place) pour 2017 a été diminuée de moitié. Il n'en demeure pas moins que l'effet des baisses cumulatives depuis 2014 pèse lourd sur le budget même si, cette année, la Dotation de Solidarité Rurale Cible a été octroyée pour un montant de 7 468 €.

### Les priorités du budget 2017.

Maîtrise des coûts de fonctionnement

Stabilité des taux d'imposition

Autofinancement d'une partie de l'investissement, notamment pour la construction de la nouvelle salle des fêtes et pour des travaux de voirie.

### Le budget en chiffres.

La section de fonctionnement s'élève à un peu plus de 238 000 € dont près de 155 000 € épargnés pour financer l'investissement.

La section d'investissement s'élève à près de 450 000 €, constitués en partie des dépenses pour les programmes de 2016 en cours d'exécution (salle des fêtes) et par les nouveaux programmes 2017 (voir ci-dessous).

## Les votes du conseil municipal

**Ad'AP-** Le 7 février 2017, le Conseil Municipal a approuvé son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour se mettre en conformité avec la réglementation concernant l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. La commune est concernée pour ses deux églises et la mairie : places de stationnement handicapé, cheminement à l'intérieur du cimetière de Lussagnet, rampes amovibles. Un total de 6 649€ TTC pour Lussagnet et de 6 070€ TTC pour Lussion.

**Taux des taxes locales-** Le Conseil, le 12 avril, a décidé de maintenir les taux des impôts ménages à leur valeur de 2016. 9,93% pour la taxe d'habitation, 8,93% pour la taxe sur le foncier bâti et 51,04% pour la taxe sur le foncier non bâti.

**Principaux travaux-** Hors la salle des fêtes, programmée sur plusieurs exercices budgétaires, des travaux ont été décidés chemin Parage (10 435€ HT) et à l'entrée du chemin Carrerot dou Bos (dans le cadre d'un programme de sécurisation ; 4 607€ HT restant à la charge de la commune).



Les abords, refaits, de l'église de Lussagnet (en page 1, ceux de l'église de Lussion).

## Quelques mots de Béarnais - Parlam bearnés

**Lou printéms** – le printemps  
**L'estiu** – l'été  
**La plouye** – la pluie  
**La calou** - la chaleur  
**L'auradye** – l'orage

**Qu'ey entounerrat** – c'est orageux  
**Qu'em au printéms e batleu a l'estiu** – nous sommes au printemps et bientôt en été  
**La calou qu'estarroco** – la chaleur nous assomme

# Histoire du village

## Le Facteur

Notre village dépendait du bureau de poste de Simacourbe. En 1905, ce bureau s'est installé à la gare du train Lembeye-Pau à Monassut. Le courrier était trié par le receveur qui habitait là. C'était également le seul poste téléphonique pour notre village qui n'a eu son premier téléphone qu'en 1950 chez le maire, M. Arnautou, grand-père de Michel Laborde.

Le premier facteur dont on se souvient fut Pierre Cazenave, de Monassut. Il faisait la tournée à pied, soit 28km. Il n'y avait alors pas d'uniforme, mais seulement casquette avec cocarde tricolore, gros sac de cuir, et pèlerine pour l'hiver (c'est ce que donnait l'administration). Il se noya accidentellement à une passerelle du Lès, à Lussagnet.

En 1929, son épouse Anna prit la suite. Elle dut aller à Bordeaux passer un examen et apprendre à faire du vélo.

Elle fit la tournée pendant 15 ans.

Son fils, Louis, fut aussi facteur, mais remplaçant.

Ensuite, il y eut Edouard Cazaban et enfin Albert Lacoste, tous de Monassut, qui firent les tournées à vélo.

Le facteur était un intermédiaire important et véhiculait les nouvelles du village. Il amenait colis, lettres ou mandat de la retraite. Ce mandat était attendu tous les mois avec impatience et c'était l'occasion, malgré les petites sommes reçues, de donner une pièce au facteur.

### En France :

Création du premier bureau de poste à Paris en 1652. Avant n'existait que les chevaucheurs qui portaient les plis à cheval. Le facteur rural a été créé en 1829. La tournée, alors, était tous les deux jours. Ce n'est qu'en 1863 qu'elle est devenue quotidienne (dimanche compris). Après 1919, le repos dominical a été instauré.

En 1830 : 5000 facteurs

En 1900 : 25 000 facteurs

En 1950 : 38 000 facteurs

Aujourd'hui : 100 000 facteurs et 70 000 tournées.



Mme Anna Cazenave

### Tournées des facteurs en France 2017



### Répartition en 2017

Les facteurs français parcourent actuellement l'équivalent de 50 fois le tour de la terre par jour pour distribuer 65 millions d'objets.

## Rédaction

Pour les prochains numéros, si vous voulez participer, nous raconter des anecdotes, ou nous faire passer vos photos, contactez la Coordination. Coordination et photos - Frédérique MICHAUD et Germaine SALAMAGNOU